



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
06.10.2015

L'an deux mille quinze et le douze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 15/78

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mr GRIALOU, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mrs GRIMAL, DE GUALY, KOWALCZYK, Mme THUEL, Mrs PEYRONIE, BARDY, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mr FABRE procuration à Mr GUIRAUD
Mme PESA procuration à Mr SOULA
Mme ANGLES procuration à Mr GRIALOU
Mmes GONZALES procuration à Mme THUEL
Mme CHAILLET procuration à Mr DE GUALY

Secrétaire : Mme BALOUP

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur le Maire

**DEMANDE DE
SUBVENTION AU
CONSEIL REGIONAL
POUR LA MISE EN
ACCESSIBILITE DE
LA MAIRIE**

La commune de Saint-Juéry, dans le cadre de son programme de mise en accessibilité de ses bâtiments communaux, doit réaliser pour la Mairie la mise en place d'un élévateur et la création d'un cheminement d'accès extérieur, pour les personnes à mobilité réduite.

Le projet consiste en la mise en place de cet élévateur dans l'entrée de la Mairie. La réservation pour cet appareil sera prise sur la salle du Conseil Municipal.

L'arrière de la Mairie sera aménagé en parvis afin de créer un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Adopté à l'unanimité

Deux murets seront créés pour réaliser ce cheminement et délimiteront un parvis comprenant un espace vert et un trottoir en béton balayé.

Les travaux seront exécutés conformément aux D.T.U., normes et règles en vigueur à la date de remise des offres.

L'entreprise fournira les plans de détails renseignés et côtés, précisant les dispositions de réalisation.

Ces travaux sont estimés à 78 534,41 € H.T.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de solliciter une subvention de 27 487 € H.T. (soit 35 % du montant total des travaux) du Conseil Régional au titre de travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 20 octobre 2015
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental